



**CEFEDEM DE
NORMANDIE**

Enseignement supérieur
musique et danse

DIPLÔME D'ÉTAT
DE PROFESSEUR
DE MUSIQUE

TARIFS DE SCOLARITÉ
ET FINANCEMENT

RENTÉE UNIVERSITAIRE 2025

TARIFS DE LA FORMATION INITIALE DIPLÔMANTE

Droits d'inscription aux tests de sélection : 50,00 € par discipline/domaine/option(s)

	DE1/L1	DE2	DE3
Droits de scolarité Licence à régler à l'université de Rouen Normandie	175,00 €		
Droits de scolarité DE à régler au Cefedem de Normandie	245,00 €	420,00 €	420,00 €
Montant total à régler	420,00 €	420,00 €	420,00 €

À ces montants, s'ajoute le règlement obligatoire de la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus), d'un montant de **103,00 €** en 2024-2025), à payer en ligne: <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Les étudiant·es exonéré·es doivent obtenir une attestation sur ce même site et la transmettre au Cefedem de Normandie au moment de leur inscription. Les personnes inscrites en formation continue ne sont pas concernées.

TARIFS DE LA FORMATION CONTINUE DIPLÔMANTE

6,00 €/heure soit en formation complète **3 000,00 €/an**.

La formation complète en trois ans compte 1 500 heures.

Le tarif de la formation peut être personnalisé en fonction d'éventuelles validations d'acquis antérieurs (VAA).
Veuillez nous contacter pour toute information complémentaire ou demande de devis

Établissement d'enseignement supérieur accrédité par le ministère de la Culture

Cefedem de Normandie – INSPÉ de Rouen – 2 rue du Tronquet – F76130 MONT-SAINT-AIGNAN - Tél : +33 2 35 14 70 90

Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Soutenu par



AIDES

Des aides financières existent, selon l'âge et le statut : [bourses du ministère de la Culture](#) (gérée par le CNOUS), Aide individualisée à la formation (AIF), etc.

FINANCEMENTS (FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE)

Les dépenses engendrées par une entrée en *formation continue* sont finançables par les fonds de la formation professionnelle continue. Elles peuvent donc être prises en charge par des organismes financeurs (Compte personnel de formation (CPF), OPCO, employeurs, AFDAS, etc.).

L'étudiant·e stagiaire en *formation continue* a la responsabilité et l'obligation de rechercher le financement de sa formation auprès des différents acteurs et organismes financeurs de la formation professionnelle continue.

La recherche de financement doit être commencée le plus tôt possible, avant même l'admission en formation au Cefedem de Normandie. Les délais de réponse pour une prise en charge financière peuvent être longs.

BOURSES

La demande de bourses doit être faite par anticipation, c'est-à-dire sans attendre votre admission, sur le site <https://messervices.etudiant.gouv.fr/>.

L'exemption des droits d'inscription est automatique pour tout·es les étudiant·es boursier·ères. Les étudiant·es concerné·es doivent transmettre leur notification de bourse au Cefedem de Normandie au moment de leur inscription.